Le Soir d'Algérie - Espace «Retraite» — E.mail : soiretraite@hotmail.com

DE NOMBREUX ÉMIGRÉS ALGÉRIENS CONCERNÉS

Les retraites revalorisées de 2,1% en France à partir du 1er avril...

En France, les pensions de retraite ont être revalorisées de 2,1% le 1er avril 2012, augmentation faite sur la base d'une prévision d'inflation hors tabac de 1,8 % pour 2012 arrêtée par la Commission économique de la nation. Toujours au 1er avril 2012, le minimum vieillesse a été porté à 777,16 euros par mois pour une personne seule (soit une augmentation de 4,7%). Par ailleurs, la ministre française des Solidarités et de la Cohésion sociale, et le secrétaire d'Etat à la famille, ont annoncé le 29 mars dernier la revalorisation du montant des bases mensuelles de calcul des prestations familiales de 1%, à partir du 1er avril 2012.

Photo : DR.

Elle s'effectuera à partir d'une base mensuelle fixée à 399 euros pour 2012, par l'article 4 de la loi du 21 décembre 2011 de financement de la Sécurité sociale. En France, les retraites du régime général (salariés du privé et fonctionnaires) vont augmenter de 2,1% au 1er avril tandis que le minimum vieillesse connaîtra une augmentation plus forte de 4,7%, a annoncé mercredi 28 mars 2012 le gouvernement. Dans un communiqué commun, les ministres de l'Economie et du Travail ont précisé que la revalorisation des pensions tenait compte de l'inflation prévue en 2012 (1,8%, revue à la hausse) et de l'inflation constatée fin 2011 (+ 2,1%), soit un différentiel de 0,3%. «Cette revalorisation permet de garantir totalement le pouvoir d'achat des retraités», indiquent les deux ministres. Le gouvernement a, de fait, respecté la tradition du maintien du pouvoir d'achat des retraités.

... Ainsi que le minimum vieillesse

Le coup de pouce donné au minimum vieillesse a été également maintenu. Il augmentera de 4,7% et sera porté à 777,16 euros par mois pour une personne seule et à 1237 euros pour un couple. Ces 5 dernières années, cette allocation aura progressé de 25%, à raison de 5% par an.

Le «minimum vieillesse» en France, qui est versé aux 400 000 retraités les plus modestes, dont de nombreux émigrés algériens, ne permet toutefois pas encore de vivre au-dessus du seuil de pauvreté qui est de 954 euros par mois pour une personne seule.

En France, la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté est de 13,5%. La revalorisation des retraites du régime général de 2,1% était attendue. Il y a quelques jours, les régimes paritaires de retraite complémentaire Agirc (cadres) et Arrco (tous salariés) ont tenu compte aussi de l'inflation plus forte que prévu en 2011 et ont revalorisé les pensions de 2,3%.

Cependant, le patronat avait un moment envisagé une revalorisation de seulement 1,56% pour tenir compte de la crise économique qui oblige ces régimes de puiser dans leurs réserves financières, mais avait dû y renoncer devant les protestations syndicales.

L'allocation pour adulte handicapé augmente de 2,2%...

L'allocation adulte handicapé (AAH) passe à presque 760 euros ce 1er avril, en hausse de 2,2%. Conformément à la promesse du gouvernement français de la revaloriser de 25% pendant la durée de son quinquennat, l'AAH «passera ainsi à 759,98 euros par mois contre 743,62 euros actuellement», et «une deuxième revalorisation de 2,19% interviendra le 1er septembre», a précisé récemment le ministère des Solidarités.

Elle s'élèvera alors à 776,59 euros par mois, soit 155,32 euros de plus qu'en 2007. L'AAH était perçue par 915 000 personnes fin 2010.

... Et les allocations familiales de seulement 1%

Les prestations familiales augmentent de 1% (dont les allocations familiales, les aides à la garde d'enfants, l'allocation de rentrée scolaire...).

Auparavant, les prestations familiales étaient revalorisées au 1er janvier. Mais l'an dernier, le gouvernement avait repoussé cette revalorisation au 1er avril, faisant ainsi 130 millions d'euros d'économie. De plus, dans le cadre des mesures de rigueur, il avait été décidé que les prestations familiales ne seraient pas revalorisées en fonction de l'inflation mais de la croissance.

Les économies escomptées sont de 400 millions d'euros pour 2012 et 500 millions pour 2013. Le Premier ministre français avait précisé que cette mesure serait limitée à une seule année.

LSR

Courrier des lecteurs

Jurisprudence pour les retraités fils de chahid

M. Benmoumène de Aïn Defla nous a envoyé une longue contribution que, malheureusement, nous ne pouvons pas publier, mais il est disposé à se mettre en relation avec les lecteurs intéressés : «…Je rappelle que j'ai fait l'objet de toute une procédure judiciaire à ce sujet contre la CNR Aïn-Defla qui a duré presque 5 années de bataille au bout desquelles le tribunal de Aïn-Defla a finalement tranché définitivement en ma faveur dans son jugement n°0831/2010 du 15/06/2010 confirmé par un arrêt de la cour n°2683/2010 du 14/11/2010 par la cour de Chlef (dont j'aurai l'honneur et le plaisir de les mettre à la disposition de tout fils de chahid qui en fait la demande via mon e-mail : medbenmoumene@yahoo.fr), jugements qui leur serviront de jurisprudence.»

«Nous sommes complètement ignorés, avec des retraites minables»

Je m'adresse à tous nos responsables de haut niveau et plus précisément au ministère de la Défense nationale. Tous les artistes, les sportifs et autres ont été remerciés pour leur soi-disant services rendus à la nation. Je suis retraité depuis 1999, ayant servi au sein de l'ANP pendant 9 ans, puis 26 ans dans différentes administrations et entreprises. Je ne parle pas de moi-même, mais de tous mes compagnons toujours en vie (peu nombreux du reste), car la grande partie est décédée. Après tout ce que nous avons donné, y compris la guerre des 6 jours sur le Canal de Suez, nous sommes complètement ignorés, avec des retraites minables. Actuellement, nos enfants fuient leur pays, ayant vu leurs parents donner le meilleur d'eux-mêmes, jetés et ignorés par des dirigeants ingrats. Pour information, j'ai regagné l'ALN à l'âge de 17 ans et demi. Sommes-nous des Algériens ou des objets jetables ? Je ne demande pas l'aumône, mais être reconnus, moi et mes compagnons pour les services rendus à la nation. Nous ne sommes ni des chanteurs, ni des artistes, ni des sportifs qui gagnent leur vie en dinars et en devises à chaque action ou prime. Nos vies valent plus cher que les finances.

M. Benyahia Mustapha
Kamel, Skikda

«Je voudrais dire aux personnes qui gouvernent ce pays...»

Je voudrais savoir est-ce que nous sommes considérés comme des citoyens à part entière ou bien des indigènes comme à l'époque du colonialisme français, car je ne peux pas vivre avec une somme de 20 000 DA par mois. J'ai des enfants à charge et un loyer à payer et d'autres frais à ma charge. Je voudrais dire aux personnes qui pensent et gouvernent ce pays qu'ils se mettent à notre place ou bien qu'ils essayent de vivre avec la somme de 20 000 DA... Nous sommes des enfants de moudjahid et on n'a rien pris.

Tout le monde a aidé pendant la Révolution, alors un peu de respect.

B. Fatiha, une retraitée déçue

Augmentation des pensions de retraite à la charge du budget de l'Etat

En lisant votre article paru le 20 mars 2012 et en faisant suite à l'ordonnance n° 12/03 du 13/02/2012 (*JO* n° 08 du 15/02/2012), portant loi de finances complémentaire pour 2012, mon cas se présente comme suit : mon ex-employeur m'a délivré une cessation de payement dont la date d'effet est le 30-12-2011, c'est-à-dire que je suis en retraite à compter du 30-12-2011. Malheureusement, la CNR de Biskra m'a remis une notification dont la date de jouissance prend effet le 01-01-2012 pour ne pas bénéficier des avantages de cette ordonnance.

Après plusieurs réclamations auprès de la CNR de Biskra, on m'a informé que je n'ouvre pas droit à cette augmentation. Est-ce que les nouveaux retraités sortant le 30-12-2011 ne sont pas concernés par le l'augmentation ? Mes collègues sortis le 28-12-2011 bénéficient de l'augmentation : quelle injustice ! Ce qui est aberrant, c'est que le plus gradé se trouve avec une pension de retraite inférieure aux moins gradés. A cette effet, je remarque qu'il y a dépassement, car le 30-12-2011 est bien antérieur au 01-01-2012, comme le stipule l'ordonnance.

Espérons régularisation auprès des autorités concernées. Mes salutations distinguées.